

## APPEL À CANDIDATURE 2024

### Résidence bande dessinée

## Académie de France à Rome – Villa Médicis et Cité internationale de la bande dessinée et de l'image avec l'ADAGP

**Résidence bande dessinée à l'Académie de France à Rome – Villa Médicis et à la Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême.**

La bande dessinée et la littérature graphique connaissent un essor remarquable depuis les années 90, avec une démultiplication des esthétiques et des sous-genres. Le 9<sup>e</sup> art nourrit plusieurs autres disciplines, qu'il s'agisse du cinéma, du jeu vidéo, du cinéma d'animation ou des images virtuelles. L'Académie de France à Rome – Villa Médicis, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et l'ADAGP – société d'auteurs des arts visuels, ont souhaité soutenir cette vitalité et accompagner des parcours d'auteurs et d'autrices de bande dessinée singuliers afin d'encourager leur visibilité tout en créant des opportunités de rencontres avec des artistes d'autres disciplines et de nouveaux publics.

Candidatures à déposer en ligne sur [candidatures.adagp.fr](https://candidatures.adagp.fr)

**Jusqu'au 15 avril 2024 à 14h**

## Quel est le programme de la résidence ?

En 2019, les deux établissements culturels ont mis en place, en partenariat avec l'ADAGP, une résidence de création visant à accompagner un projet novateur en cours de création d'auteur ou d'autrice confirmé.e de bande dessinée. Les trois partenaires renouvèlent l'initiative cette année en proposant une résidence de quatre mois qui se déroulera sur deux temps, l'un à Rome à la Villa Médicis en octobre et novembre 2024 et le second à la Maison des auteurs de la Cité, à Angoulême, en janvier et février 2025.

### **La résidence est dotée comme suit :**

- L'Académie de France à Rome accueillera l'auteur/autrice en résidence à la Villa Médicis et mettra à sa disposition un logement/bureau du 30 septembre au 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;
- La Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image accueillera l'artiste en résidence à Angoulême et mettra à sa disposition un logement et atelier du 3 janvier au 28 février 2025.

## Quel est le montant de la bourse ?

Le lauréat recevra une bourse de résidence de 8 000 € brut pour les 4 mois, soit 2 000 € par mois. Il bénéficiera également d'une prise en charge du transport entre son domicile et Rome dans la limite d'un forfait de 1 000 € ainsi qu'entre son domicile et Angoulême dans la limite d'un forfait de 400 €.

## Qui peut déposer une demande ?

Pour postuler à la résidence, le.la candidat.e doit réunir les conditions suivantes :

- Être un ou une auteur/autrice travaillant ou résidant en France, ou de nationalité française vivant à l'étranger ;
- Avoir publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur ;
- Présenter un projet en cours de création de bande dessinée. La personne candidate doit être l'unique auteur/autrice du projet et réaliser à la fois le scénario et le dessin.

## Quelles sont les modalités de candidature ?

Chaque candidat doit déposer un dossier de candidature en langue française. La démarche à suivre est disponible [via ce lien](#).

**Le dossier de candidature comprend les éléments suivants dans un seul PDF :**

- Un curriculum vitae, auquel sera joint un portfolio présentant des éléments représentatifs du travail artistique de la personne candidate ;
- Une lettre de motivation précisant la date du début du projet ;
- Une description précise du projet, de 8 000 signes maximum, accompagnée d'un synopsis d'une dizaine de lignes. Le dossier comprendra également des documents graphiques se rapportant au projet.

## Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidature : 12 février 2024
- Date limite de réception des dossiers : 15 avril 2024 à 14h (CET)
- Réunion du jury et désignation du ou de la lauréat.e : fin mai 2024

**Candidatures à déposer en ligne :**

[https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com\\_emundus&view=programme&cid=58&Itemid=1531](https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=58&Itemid=1531)

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera annoncé sur les sites internet de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et de l'ADAGP.

Le jury sera composé de personnalités qualifiées issues de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et de l'ADAGP.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : [maisondesauteurs@citebd.org](mailto:maisondesauteurs@citebd.org) / 05 45 22 86 10 / [www.citebd.org](http://www.citebd.org)

---

### À propos

#### **L'Académie de France à Rome – Villa Médicis**

Fondée en 1666 par Louis XIV, l'Académie de France à Rome – Villa Médicis est un établissement français installé depuis 1803 à la Villa Médicis, villa du XVI<sup>e</sup> siècle entourée d'un parc de sept hectares et située sur le mont Pincio, au cœur de Rome.

Établissement public national relevant du ministère de la Culture, l'Académie de France à Rome – Villa Médicis remplit aujourd'hui trois missions complémentaires : accueillir des artistes, créateurs et créatrices, historiens et historiennes de l'art de haut niveau en résidence pour des séjours longs d'une durée d'un an ou des séjours plus courts ; mettre en place une programmation culturelle et artistique qui intègre tous les champs des arts et de la création et qui s'adresse à un large public ; conserver, restaurer, étudier et faire connaître au public son patrimoine bâti et paysager ainsi que ses collections.

Site : [www.villamedici.it](http://www.villamedici.it)

### **La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image**

La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image est un établissement public de coopération culturelle créé par le département de la Charente, le ministère de la Culture français, la ville d'Angoulême et la région Nouvelle-Aquitaine, consacré à la bande dessinée. Il réunit un musée de la bande dessinée, des galeries d'exposition, une bibliothèque patrimoniale, une bibliothèque publique spécialisée, un centre de documentation, une résidence internationale d'auteurs (La Maison des Auteurs), une librairie de référence, et un cinéma d'art et d'essai. La Cité détient la première collection patrimoniale de bande dessinée en Europe et soutient activement la jeune création avec l'accueil de plus de 50 auteurs en résidence par an dont plus de 60% d'auteurs étrangers. L'établissement accueille chaque année plus de 200 000 visiteurs et déploie un programme important d'actions socio-éducatives pour partager la richesse du 9<sup>ème</sup> art avec le plus grand nombre.

Site : [www.citebd.org](http://www.citebd.org)

### **L'ADAGP**

L'ADAGP est la société d'auteurs française pour les arts visuels. Elle perçoit et répartit les droits d'auteur pour près de 200 000 artistes dans le monde dont plus de 19 000 membres directs. Elle gère notamment les droits collectifs (droits de photocopie, rémunération pour copie privée, retransmission par câble, satellite et ADSL, prêt en bibliothèque, usages pédagogiques, etc.) pour plus de 2 100 auteurs de BD et de manga membres de l'ADAGP. La société d'auteurs collecte également le droit de suite en cas de revente de planches et dessins originaux sur le marché de l'art (maisons de ventes ou galeries).

À travers son programme d'action culturelle, l'ADAGP encourage la scène créative en initiant et/ou en soutenant financièrement des projets propres à valoriser les arts visuels et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

Site : [www.adagp.fr](http://www.adagp.fr)